

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FINA O SICAV
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de la société « FINA O SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « FINA O SICAV » au 31/12/2008, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2008, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « FINA O SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

- Seuil de 10 % de l'actif prévu par l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 et relatif à la détention des titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, la « FINA O SICAV » détient au 31/12/2008 des obligations souscrites dans les emprunts obligataires suivants :
 - AB 2008 à raison de 11,37 %
 - ATL 2008/1 à raison de 11,33 %
 - BH 2008 à raison de 15,15 %
 - HL 2008/1 à raison de 11,38 %
 - TLS 2008/1 à raison de 11,28 %
- L'actif de la « FINA O SICAV » est employé au 31/12/2008 à raison de 98.28 % dans des valeurs mobilières, ce qui est en contradiction avec le seuil maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « FINA O SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « FINA O SICAV » au 31/12/2008.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BILAN
arrêté au 31/12/ 2008**

ACTIF	NOTE	Au 31/12/2008
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		2 682 870
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	0
b- Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 173 098
c- Autres valeurs		0
d- Emprunt d'Etat		509 771
AC2- Placements monétaires et disponibilités		60 622
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	3-11	60 622
AC3- Créances d'exploitation	3-4	-1
TOTAL ACTIF		2 682 870
PASSIF		13 670
PA1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 860
PA2- Autres créditeurs divers	3-8	5 810
TOTAL PASSIF		13 670
ACTIF NET		
CP1- Capital	3-5	2 628 932
CP2- Sommes distribuables	3-6	100 889
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de la période		104 229
c- Régul.Résultat ditribuable de la période		-3 341
ACTIF NET		2 729 820
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 682 870

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	NOTE	Du 01/10/2008	Du 01/01/2008
		Au 31/12/2008	Au 31/12/2008
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	3-2	0	9 120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	28 467	80 987
c- Revenus des autres valeurs	3-2	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs	3-2	6 805	23 893
PR 2- Revenus des placements monétaires	3-3	837	17 018
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 109	131 018
CH 1- Charges de gestion des placements	3-9	5 277	19 084
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 832	111 933
PR 3- Autres produits			
CH 2- Autres charges	3-10	2 027	7 704
RESULTAT D EXPLOITATION		28 805	104 229
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		-32 113	-3 341
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-3 308	100 889
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 113	3 341
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 859	0
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-2 989	-2 248
- Frais de négociation			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		30 675	101 982

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Du 01/10/2008	Du 01/01/2008
	Au 31/12/2008	Au 31/12/2008
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	30 675	101 982
a- Résultat d'exploitation	28 805	104 229
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 859	0
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-2 989	-2 248
d- Frais de négociation de titres	0	0
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-1 092 172	2 627 839
a- Souscriptions	2 432 968	14 115 223
- Capital	2 358 800	13 906 300
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-2 203	-9 223
- Régularisation des sommes distribuables	76 371	218 146
- Droits d'entrée		
b- Rachats	3 525 141	11 487 384
- Capital	3 420 000	11 275 900
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-3 343	-10 002
- Régularisation des sommes distribuables	108 484	221 487
- Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 061 498	2 729 820
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	3 791 318	0
b- en fin de période	2 729 820	2 729 820
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début de période	36,916	0
b- en fin de période	26,304	26,304
VALEUR LIQUIDATIVE AU DEBUT DE LA PERIODE	102,701	0,000
VALEUR LIQUIDATIVE A LA FIN DE LA PERIODE	103,779	103,779
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,170	3,850

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/12/2008**

(Unité en Dinar tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 682 870 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
Coût d'acquisition	2 596 900
- Obligations et valeurs assimilées	2 100 000
- Emprunts d'Etat (BTA)	496 900
Plus ou moins values potentielles	
Intérêts courus	85 970
- sur Obligations et valeurs assimilées	73 098
- sur BTA	12 872
Total	2 682 870

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Code Titre	Emetteur	Durée	Date d'acquisition	Qté	Prix de Revient	Valeur faciale	Valeur Boursière
Obligations					2 100 000,00		2 173 098,488
CIL 2007/2	CIL	5	22/02/2008	1500	150 000,000	150 000,000	156 691,80
UNIFACTOR 2008	ATB	5	14/03/2008	2000	200 000,000	200 000,000	208 348,49
UNIFACTOR 2008	ATB	5	14/03/2008	1500	150 000,000	150 000,000	156 261,37
TLS 2008/1	TL	5	30/06/2008	3000	300 000,000	300 000,000	307 906,85
HL 2008/1	HANNIBAL LEASE	5	12/05/2008	3000	300 000,000	300 000,000	310 616,55
AB 2008	AMEN	20	21/05/2008	3000	300 000,000	300 000,000	310 356,17
ATL 2008/1	ATL	5	30/05/2008	3000	300 000,000	300 000,000	309 231,78
BH 2008	ETAT	15	23/05/2008	4000	400 000,000	400 000,000	413 685,48
Emprunt s d'Etat					496,900.000		509 771,233
BTA 6.75% JUIL2017	ETAT	10 ans	11/07/2008	500	496,900.000	500 000,000	509771,233
TOTAL					2 596 900,000		2 682 869,721

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2008 à 114 000 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Dividendes	9 120
- Revenus des Obligations	80 987
- Revenus des emprunts d'Etat	23 893
Total	114 000

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/08 à 17 018 DT, et représente le montant des revenus des bons de Trésor :

Libellé	31/12/2008
- Revenus des Bons de Trésor	14 147
- Intérêts/compte de dépôts	2 871
Total	17 018

3-4 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 1 DT et correspond à une retenue à la source sur BTA.

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/09/2008	
- Montant	3 687 121
- Nombre de titres	36 916
- Nombre d'actionnaires	10
Souscriptions réalisées	
- Montant	2 358 800
- Nombre de titres	23 588
Rachats effectués	
- Montant	- 3 420 000
- Nombre de titres	34 200
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	4 859
- Plus values réalisées sur cession de titres OPCVM	-2 989
- Variation des régul. des sommes non distribuables	1 141
Capital au 31/12/2008	
- Montant	2 628 932
- Nombre de titres	26 304
- Nombre d'actionnaires	10

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/08 à 100 889 Dinars et correspond au résultat distribuable de la période. Il se présente comme suit :

Libellé	31/12/2008
Sommes distribuables de la période	104 229
Régularisation du résultat de la période	-3 340
Total	100 889

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 7 860 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
Gestionnaire	4 388
Dépositaire	3 472
Total	7 860

3- 8 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/08 à 7 550 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
- CMF	240
- C.A.C	4904
- Retenue à la source à payer	666
Total	5 810

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 19 084 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	15 612
- Rémunération du dépositaire	3 472
Total	19 084

3- 10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 7 704 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	4 904
- Redevance CMF	2 646
- Charges diverses	154
Total	7 704

3- 11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 60 622 DT et correspond aux avoirs en banque à cette date.

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA O SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FINA O SICAV et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2008 s'élèvent à 15 612 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 3 000DT HT, l'an pour la première année et 5 000DT HT pour la deuxième année.

Les honoraires de l'« ATB » au 31/12/2008 s'élèvent à 3 472 DT.

4- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINA.O.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaire et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu